

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE  
A MADAME CHRISTINE PELEGRIN**

---

A.D.R.H. n° 10-446

Le Président du Conseil Général  
de Tarn-et-Garonne,

VU les dispositions des articles L 3221-3 et L 3141-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'élection du 20 mars 2008 du Président du Conseil Général ;

VU l'arrêté départemental A.D.R.H. n° 09-2411 du 21 décembre 2009 portant organisation des Services du Conseil Général ;

VU l'arrêté départemental Pers. n° 08-2531 du 7 décembre 2008 portant délégation de signature à Monsieur Jacques FABRE, Directeur des Services Techniques et de l'Aménagement ;

CONSIDERANT que Madame Christine PELEGRIN, exerce les fonctions de Directrice des Affaires Générales et de la Coordination, au sein de la Direction Générale Adjointe de l'Aménagement, de l'Equipement, de l'Economie et de l'Environnement ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Général des Services du Département,

**A R R E T E :**

**Article 1er** : Délégation de signature est donnée à Madame Christine PELEGRIN, Directeur des Affaires Générales et de la Coordination, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions :

- toutes correspondances administratives courantes, à l'exclusion de celles adressées aux Ministres, au Préfet, aux Parlementaires, aux Conseillers Régionaux, aux Conseillers Généraux et aux Maires (sauf les demandes de pièces pour la constitution de dossiers ou de pièces complémentaires),
- toutes pièces administratives et comptables, à l'exception :
  - des marchés, des contrats et conventions,
  - des rapports au Conseil Général et à la Commission Permanente,
  - des circulaires aux Maires,
  - des arrêtés,
  - des documents qui se rapportent à des affaires posant une question de principe ou revêtant une importance particulière tenant soit à leur nature, soit aux intérêts en cause.

**Article 2** : La délégation de signature qui est conférée à Madame Christine PELEGRIN, peut être exercée chacun dans le domaine qui le concerne par :

- Madame Christiane BUFFAROT, attaché,
- Madame Nathalie CARLA, technicien supérieur chef,
- Monsieur Michel FLORENS, rédacteur chef.

**Article 3** : L'arrêté départemental Pers. n° 08-2531 du 7 décembre susvisé est abrogé.

**Article 4** : Monsieur le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Conseil Général de Tarn-et-Garonne.

Fait à Montauban,  
le 17 mars 2010

Le Président,

\*  
\* \* \*